



1

CHANGER LES RÈGLES DU JEU



Le commerce équitable se positionne comme alternative vis-à-vis des mécanismes du commerce mondial actuel. Celui-ci est marqué par de fortes inégalités dans les gains aux échanges, par une instabilité des cours mondiaux alimentés par des mouvements spéculatifs et par la domination de certains acteurs. Les producteurs du sud sont particulièrement défavorisés dans un tel système. Le commerce équitable est une réponse qui tente de modifier les règles du jeu en agissant sur les prix payés aux producteurs. À travers un mécanisme de prix garanti et d'autres principes d'aide aux producteurs défavorisés, il propose une nouvelle voie.

Mais son développement est fortement conditionné par les exigences de la demande dans les pays industrialisés. Pour cette raison, par le biais de campagnes de sensibilisation, il tente également de modifier les comportements de consommation au Nord. Ce mouvement propose donc une double action (aider l'offre au Sud et sensibiliser la demande au Nord) afin de modifier les résultats et les pratiques du commerce mondial.

I. Échanges inégaux, instabilité des prix et pauvreté

L'inégalité dans les échanges et l'instabilité des prix sont en partie à l'origine de la pauvreté des producteurs des pays en développement. Si des mesures ont été prises au niveau international pour résoudre ces problèmes, notamment au niveau européen, les résultats ont souvent été décevants. Le commerce équitable propose une nouvelle alternative visant explicitement à réduire ces 2 facteurs.

A. Des échanges inégaux

Contrairement aux enseignements des théories libérales du commerce international, l'ouverture aux échanges et la spécialisation sont loin de conduire à une situation de développement harmonieux et tendant vers l'égalisation des prix des facteurs de production. Une des critiques radicales de la thèse libérale s'appuie sur l'observation de la dégradation des termes de l'échange. Même si une telle tendance n'est pas si évidente à mettre à jour, elle constitue toujours un argument phare dans les mouvements altermondialistes actuels. Les nouvelles configurations du monde relativisent cependant la portée future de cette critique.

■ La thèse de la dégradation des termes de l'échange

Développée indépendamment par les économistes Raoul Prebisch et Hans Singer dans les années cinquante, la thèse de la dégradation des termes de l'échange stipule que les exportations de produits primaires, principales exportations de nombreux pays en développement, permettent d'obtenir des recettes dont la valeur relative par rapport aux importations est de plus en plus faible. Le pouvoir d'achat des exportations diminue comparativement aux importations. À partir d'une analyse de données sur

longue période des termes de l'échange de pays exportateurs de matières premières, Prebisch montre que ces termes de l'échange se dégradent. Cette tendance est expliquée par des contenus en technologie différents selon les produits. Tandis que les pays du Nord se spécialisent dans des produits dont le contenu en technologie s'améliore et valorise les exportations, les pays du Sud se spécialisent dans les produits primaires, spécialisation fondée sur les avantages en ressources naturelles, mais pour lesquels la technologie est peu évolutive. Les exportations de produits bruts des pays du Sud sont transformées au Nord. La valeur ajoutée est alors essentiellement accaparée par les pays de cette dernière zone.

Les pays du Sud voient donc leur situation se dégrader en raison d'une baisse de valeur relative de pouvoir d'achat de leurs exportations par rapport aux importations qu'ils doivent acquérir.

De nombreux économistes sont venus appuyer cette thèse. Josué de Castro indiquait par exemple que le rapport d'échange entre le café et les automobiles s'était fortement dégradé. Si en 1954 quatorze sacs de café permettaient d'acheter une jeep, en 1962 il en fallait trente-deux. Cette situation était d'autant plus paradoxale que la productivité du travail dans les pays produisant les automobiles avait considérablement augmenté (ce qui tend à réduire les coûts de production) et par conséquent aurait dû provoquer une baisse plus forte du prix des automobiles comparativement à d'autres produits.

Les pays se spécialisant dans la production de produits primaires pourraient alors faire face à une croissance appauvrissante telle que décrit par Jagdish Bhagwati en 1958. L'ouverture de l'économie au commerce international pourrait provoquer de manière inattendue un appauvrissement simultanément à la croissance des exportations. L'augmentation du volume des exportations peut coïncider avec une diminution des termes de

l'échange telle que la croissance des exportations ne suffise pas à compenser la baisse de leur prix, si bien que les pays gagnent de moins en moins en produisant de plus en plus.

■ Portée de la thèse

Derrière le succès de la thèse de la dégradation des termes de l'échange se profile un débat sur sa portée réelle. En 2004, le rapport de la FAO soulignait que sur la période 1961-2002, malgré les difficultés de quantification du phénomène, il apparaît indéniable que les termes de l'échange des pays dépendant des exportations agricoles, principalement les pays en développement, se sont nettement dégradés. Cependant, cette dégradation n'est pas vraiment continue. Elle est marquée par des périodes de dégradations réelles, les années vingt et les années 1980, entrecoupées de périodes de stabilité.

Tous les continents n'ont pas été affectés de la même manière. L'Afrique subsaharienne est la région la plus touchée par cette tendance. Selon la Banque mondiale, entre le début des années 1970 et la fin des années 1990, la dégradation des termes de l'échange aurait coûté aux pays exportateurs non producteurs de pétrole de cette région du monde, 119 pour cent de leur produit intérieur brut.

La détérioration des termes de l'échange se heurte cependant à plusieurs contre-exemples.

- l'industrialisation rapide de certains pays émergents fondée sur les produits manufacturés à bas prix, principalement en Asie (les quatre dragons : Taïwan, Singapour, Hong-Kong, Corée du Sud ; ou les nouveaux tigres : Viêt Nam, Thaïlande, Birmanie, Malaisie ; et maintenant la Chine et l'Inde) souligne le rôle positif que peut jouer l'ouverture aux échanges internationaux. Cependant, dans ce cas l'ouverture a été bénéfique parce que les pays ne se sont pas spécialisés sur des produits primaires ;

- les pays producteurs et exportateurs de pétrole ont connu pour leur part des gains considérables au moins à certaines périodes. Leur capacité à s'organiser et à définir unilatéralement les prix a d'ailleurs été un des éléments importants de la crise économique des années 1970, avec les chocs pétroliers de 1973 et 1979 ;
- la demande massive de biocarburants que pourrait être amenée à faire les pays du Nord constituera probablement dans l'avenir une source non négligeable de changement dans les rapports de prix et certains pays producteurs de matières premières pourraient tirer leur épingle du jeu face à cette nouvelle demande. De la même manière, l'épisode de la vache folle en Europe, entraînant l'interdiction des farines animales, a provoqué l'augmentation de la demande de soja.

La thèse de la dégradation des termes de l'échange, reste néanmoins valide pour le continent africain principalement. Sa validité limitée indique qu'elle ne peut concerner le libre échange en général, mais se focalise plutôt sur certaines spécialisations, les spécialisations en produits primaires et certains pays très dépendants de ces spécialisations.

B. Instabilité des prix et tentatives de stabilisation

L'instabilité des prix des produits exportés est un autre facteur essentiel qui affecte les économies en développement. Elle réduit la capacité à établir des prévisions et à décider d'investissements, elle provoque la perte de revenu pour certains paysans dont les effets ne sont pas seulement conjoncturels. Face à ce problème majeur différentes tentatives de stabilisation des revenus pour les producteurs ont été élaborées, des caisses de stabilisation nationales des pays producteurs en allant jusqu'aux mécanismes de compensation proposés dans le cadre d'accords avec le Fonds Monétaire International. L'outil qui, dans le domaine,

constitue une référence incontournable, en raison à la fois de son ampleur et de son originalité, a été institué par la Communauté européenne par les accords de Lomé en 1975.

■ **Les accords de Lomé et les mécanismes de stabilisation**

En 1975, les premiers accords de Lomé (Lomé I) réunissent les pays membres de la Communauté européenne et les États ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) dont une partie non négligeable d'anciens pays ayant subi l'emprise coloniale de ces pays européens. Ces accords marquent une rupture nette avec la période précédente et proposent un mécanisme de stabilisation des revenus issus de l'exportation inégalé jusqu'à présent.

□ *La rupture dans la réciprocité des préférences*

À la fin des années cinquante, l'Europe connaît un double changement significatif avec d'une part le traité de Rome signé le 25 mars 1957 entre six pays d'Europe continentale et d'autre part le démantèlement de l'empire colonial de ces mêmes puissances européennes.

Le traité de Rome prévoit cependant dans son article 136 l'institution de relations spécifiques avec les pays et territoires non européens sous la forme d'un accord d'une durée de cinq ans dont les modalités restent à fixer. Une annexe au traité institue par ailleurs le premier Fonds européen de développement (FED) d'un montant de 580 millions d'UCE (Unité de Compte Européenne).

La convention de Yaoundé signée en 1963 constituera le premier accord entre les pays européens et les pays ACP. Cette convention prévoit le maintien d'une préférence commerciale réciproque entre les 2 groupes de pays. La convention correspond en fait à la création d'une zone de libre échange entre les 2 groupes de pays signataires. Si l'objectif affiché par la Com-

munauté européenne est d'aider les pays ACP à s'adapter aux changements liés à la rupture avec la période de colonisation, de multiples tensions apparaîtront rapidement provoquant des transformations sensibles retranscrites lors du nouvel accord de Yaoundé II en 1969. Ces tensions sont notamment relatives au besoin des six pays européens de trouver un compromis avec Washington concernant les échanges agricoles, les contraintes de la politique agricole commune et l'ouverture des pays européens à d'autres pays en développement, notamment les accords commerciaux passés avec le Nigeria puis avec le Kenya, la Tanzanie et l'Ouganda. L'entrée en janvier 1972 du Royaume-Uni dans la Communauté européenne accélère les transformations. Le « Protocole 22 » annexé au traité d'adhésion ouvre la possibilité à 20 États du Commonwealth de négocier leurs rapports futurs avec la Communauté européenne en leur garantissant un traitement identique aux pays signataires des accords de Yaoundé.

En 1973, la Commission Européenne fait paraître un mémorandum sur l'avenir des relations avec les pays du Sud qui préconise la mise en place d'innovations visant à modifier la nature des relations avec les anciens partenaires. Les accords de Lomé consacreront cette transformation en insistant sur la fin des préférences réciproques. Les pays de la Communauté européenne s'engagent à fournir aux pays du Sud des avantages concernant leurs exportations tout en abandonnant la réciprocité des avantages de leur côté, les exportations des pays européens vers ces pays ne pouvant plus bénéficier du libre accès à ces marchés. Les accords de Lomé marquent donc une rupture radicale en passant d'un bilatéralisme des préférences à la mise en place d'un accord aux avantages unilatéraux pour les pays du Sud. L'accord de Lomé prévoit par ailleurs un certain nombre de Protocoles, annexés à l'accord, concernant certains

produits, tels le sucre. Mais la plus grande originalité de Lomé fût la création d'un mécanisme de stabilisation des revenus tirés des exportations pour les pays du Sud : le Stabex.

Le Protocole sur le sucre

Le Protocole sur le sucre a été annexé aux accords de Lomé sous la pression britannique notamment. Un certain nombre de pays signataires de Lomé sont membres du Commonwealth, par exemple l'île Maurice et certains pays des Caraïbes, mais aussi les principaux fournisseurs de l'industrie britannique du sucre largement dominée par le groupe Tate and Lyle. Or pour le Royaume-Uni, comme pour les pays fournisseurs, il est hors de question de remettre en cause les accords privilégiés existants avant Lomé. Le protocole sur le sucre prévoit donc un engagement de fourniture pour les pays fournisseurs et d'achat pour les pays européens de 1,3 million de tonnes par an qui représente environ 60 % des exportations sucrières des pays ACP. Le volume exporté vers l'Europe est réparti sous forme de quota entre les treize principaux pays producteurs de sucre de canne, dont onze sont d'anciennes colonies britanniques. Le prix payé est indexé sur le prix minimum garanti payé aux betteraviers européens. En cas de défaillance d'un pays fournisseur qui n'arriverait pas à remplir le quota qui lui est attribué, une partie de ce quota peut être attribué à un autre fournisseur.

Ce protocole sera l'objet de multiples conflits au sein de l'Europe entre les pays betteraviers et le Royaume-Uni notamment. Les pays européens globalement excédentaires en sucre de betterave se voient contraints de vendre leur sucre sur le marché mondial très fluctuant alors que parallèlement ils continuent de s'approvisionner auprès des pays ACP en sucre de canne.
